

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2985

présenté par

M. Damien Adam, rapporteur thématique

ARTICLE 20

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II (*nouveau*). – Au 4° de l'article L. 661-3 du même code les mots : « après avoir » sont supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique avec le nouvel énoncé de l'alinéa 11 tel qu'issu de l'amendement 2965 du rapporteur.